

ÇA ET LÀ.

UNE OPINION QUI A SON APPLICATION PARTOUT.— Il vient de paraître un ouvrage, en France pour expliquer les devoirs du clergé et des électeurs en temps d'élections. Après avoir dit que les prêtres doivent comme les autres faire acte de citoyen, l'auteur dont les opinions ont été approuvées par le Pape ajoute :

Electeurs catholiques, prenez-y garde; vous êtes responsables du mal que font vos mandataires. Vous avez dû vous renseigner sur leurs sentiments, leurs dispositions et leur aptitude; les connaissant anti-religieux et indignes, vous pouvez et deviez prévoir qu'ils abuseraient de leur position; vous ne pouvez donc, sous aucun prétexte, comme l'a si bien expliqué Mgr. l'évêque de Namur, leur donner votre suffrage; vous êtes obligés, en conscience, de le donner à de plus dignes.

Et ne pensez pas vous soustraire à toute responsabilité en vous dispensant de prendre part au scrutin; vous ne le pouvez pas sans un motif grave, dit encore le même prélat; l'abstention des honnêtes gens est, en effet, trop souvent la cause que des candidats indignes sont élus.

Son Em. le cardinal archevêque de Chambéry a adressé (mai 1869) à son clergé une circulaire dans le même sens. Voici ses paroles: "Vous devez dire à vos paroissiens, en leur donnant des avis en public, que c'est un devoir pour eux de voter aux élections et de ne donner leurs suffrages qu'à des hommes recommandables à tous égards par leur principes et par leur conduite morale et religieuse."

Le Cleveland Times raconte une curieuse scène qui s'est passée dans le Smoking Car, sur un chemin de fer de l'Ohio :

Une dame, portant dans ses bras un gentil petit caniche, montait dans un wagon à la station de Shelby; elle prend un siège et place le caniche sur un autre siège en face d'elle. Tout faisait supposer qu'elle ignorait que le wagon dans lequel elle était montée était spécialement réservé aux fumeurs. Le conducteur ne tarda point à la prévenir que cette place n'était pas convenable pour une lady et qu'elle serait beaucoup mieux dans un autre wagon. La dame refusa péremptoirement et déclara que sa présence suffirait pour arrêter les fumeurs, et qu'ainsi elle ne serait nullement contrariée.

Le train était en marche, et un gentleman, placé devant elle, alluma paisiblement son cigare, et la fumée se dirigea bien vite vers la face de la dame. Celle-ci ne balança pas: elle se leva, arracha le cigare de la bouche du fumeur, le jeta par la croisée en disant: Il n'y a rien que je déteste tant que la fumée de tabac?

Les voyageurs témoins du fait se prirent à rire, mais le gentleman, si brusquement privé de son cigare, conserva une imperturbable gravité: il ouvre la croisée placée à ces côtés, puis prend le petit chien de la dame et le lance sur la voie en disant: il n'y a rien que je déteste tant qu'un petit chien. Il s'en suivit une scène indescriptible. Les cris et les rires remplit le wagon, et les deux acteurs principaux ne purent s'empêcher de prendre part à l'hilarité générale. La dame malgré la douleur de perdre son petit trésor de chien, prit bravement l'affaire, et l'on riait encore de l'événement, quand on s'arrêtait à la station prochaine où elle descendit.

DAY & DEBLOIS,

FONDEURS ET MANUFACTURIERS,

No. 114 à 120 RUE ANNE, GRIFFINTOWN,

MONTREAL,

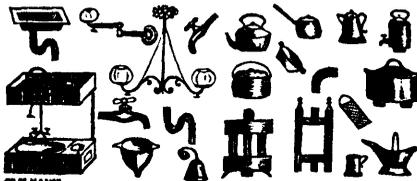
EXÉCUTENT toute espèce d'ouvrages pour bâtisse, savoir: Colonnes, Corniches, Consolles et fonte pour machinerie faite à ordre. Aussi un assortiment complet d'ustensils, Bains, Caps de cheminées, etc. Aussi toute espèce de Patrons, Sulptures et réparations faites à ordre sous le plus court délai, à bas prix.

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adresses: 4-20 St G. STINSON & CO., Portland, Maine.

GEORGE YON,

MARCHAND DE POÊLES, GLACIÈRES, RÉFRIGÉRATEURS; PLÔMBIER ET FERBLANTIER.

NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



G. Y. a maintenant en mains un assortiment très-considérable de Poêles de cuisine pour bois et charbon, de toutes les grandeurs, depuis No. 6 jusqu'à No. 10; il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.

L'assortiment de glacières est aussi bien varié et à des prix très modérés. Toutes sortes d'ustensils nécessaires pour l'usage de la maison. Toute commande concernant les lignes de plomberie et de ferblanterie seront exécutées avec soins et promptitude. Une visite est respectueusement sollicitée avant d'acheter ailleurs.

HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE JESUS.

GRANDE ŒUVRE DE CHARITÉ!

LOTÉRIE

Sous le patronage de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, et de M.M. les Membres du Clergé, pour aider à la construction de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, à St. Sauveur de Québec.

CONDITIONS:

I. GAIN OFFERT.

- 1 Lot. 2 bons chevaux pour lesquels il est offert \$400 00
2 Montres d'or, \$60, \$40 100 00
1 Cornet à piston, monté en argent 50 00
2 Chaises brodées en laine 55 00
2 Tableaux:—Sacré-Cœur de Jésus et de Marie 25 00
1 Service à déjeuner, en argent 25 00
1 Magnifique Pris-Dieu 36 00
En tout 1000 lots, dont plusieurs d'une grande valeur.

Une messe, chaque mois, (à perpétuité) pour les bienfaiteurs de l'Œuvre.

II.

VENTE DES BILLETS.

Chaque billet se vend 25 centins. Les avantages suivants sont accordés à ceux qui en prennent un certain nombre, savoir: 1. 1 billet pour \$2; ce qui fait 13 billets pour \$3. 2. 3 billets pour \$4; " 27 billets pour \$6. Le nom et la résidence de l'acquéreur de billets doivent être écrits lisiblement sur la marge de chaque billet qu'il achète, puis ces billets en sont détachés et lui sont remis; mais les marges restent entre les mains de celui qui les vend, pour être renvoyées au soussigné, pour la fin de mai prochain. De cette manière la perte des billets détachés, une erreur dans la numération ou la falsification des numéros, ne peuvent entraîner aucun inconvénient. Des dépôts de billets seront faits dans toutes les paroisses, chez messieurs les Curés et autres personnes qui voudront bien se charger d'en vendre, et cette vente durera jusqu'à la fin de mai.

III.

TIRAGE DES LOTS.

Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du mois de juin prochain, par deux prêtres, nommés à cet effet, par Sa Grâce Mgr l'Archevêque, et en présence des intéressés qui désireront y assister. Et pour cette fin, le lieu, le jour et l'heure du tirage des lots seront annoncés dans les journaux de Québec.

Voici le mode qui sera suivi pour faire ce tirage: 1. Toutes les marges des billets vendus, portant les noms des acheteurs, seront déposées dans une urne, et dans une autre urne seront jetés tous les numéros des lots qui sont inscrits dans un livre spécial.

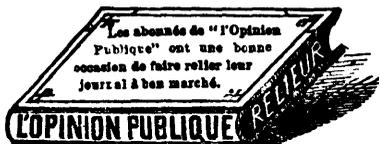
2. On tirera d'abord de l'urne aux marges, le nom d'un acquéreur, et de suite on tirera de l'urne aux lots, le numéro que le sort lui donnera; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des lots; de cette manière, les noms des personnes et les numéros des lots seront également tirés au sort.

3. Le tirage terminé, on adressera à chaque propriétaire de billet gagnant, une lettre pour l'informer de ce qu'il aura gagné, et il sera mis en possession du lot ou des lots gagnés, en s'adressant au soussigné auquel il devra présenter la lettre qui lui aura été adressée.

4. Tous les lots devront être réclamés dans le cours d'une année. Passé ce temps, les lots, qui n'auront pas été réclamés, seront vendus au profit du dit Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus.

J. R. L. HAMELIN, Ptre., Hôpital-Général, Québec.

4-7 P D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLIURE ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



PORTE VOISINE DU No. 57 RUE ST. GABRIEL MONTREAL. 3-49af

COURS ELEMENTAIRE

DE

BOTANIQUE

ET

FLORE DU CANADA

A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION

PAR

L'ABBÉ J. MOYEN,

PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLÈGE DE MONTREAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine. Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

En vente aux bureaux de L'Opinion Publique No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-33 tf

SIROP DE GOMME D'PINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur

HENRY R. GRAY

PHARMACIEN,

144 Rue St. Laurent,

MONTREAL.

2-25m

(Établi en 1859.)

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., Boston E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., Boston, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., Boston, E. U; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans. THOMAS A. HAINES, gérant.

Assortiment sp lencide de Pianos et Orgues. Pianos à louer, Pianos échangés, Orgues à louer. Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets." Les instruments à meilleur marché dans Montréal. 3-44m

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 3-34m

USINES A METAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs à ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL, 77 Rue St. Jacques.

CHARLES GARTH, JAMES MATTINSON, H. W. GARTH. 3-22 m

Loterie Ville-Marie.

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS A \$1.00 Chaque.

- Prix. Une propriété [Rue du Bassin, Montréal] loyer annuel: \$500 5,000 00
Deux lots de terre [Rue St. Denis et Tan-norries] \$700 chaque 1,400 00
Huit lots de terre [Chemin Ste. Catherine] \$300 chaque 2,400 00
Quarante-huit lots [Côte Ste. Catherine] \$150 chaque 7,200 00
Un prix en Or de mille piastres 1,000 00
Cinquante prix de \$50 chaque 2,500 00
Cent prix de \$5 chaque 500 00
Deux cents prix de \$3 chaque 600 00
Six cents prix de \$1 chaque 600 00

Mille dix prix valant \$21,200 00

DONS:

- 1—A l'Évêque de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale. 2,000 00
2—Pour venir en aide à la construction de la chapelle de N.-Dame de Lourdes... 1,000 00
3—Aux pauvres [Société St. Vincent de Paul] 1,000 00
4—Aux Sœurs du Bon Pasteur 500 00
5—Aux Sœurs 500 00
6—Aux Oblats 500 00
7—Aux Sœurs de la Providence 500 00
8—Aux Sœurs de la Miséricorde 500 00
9—A la Colonie Populaire 500 00

\$7,000 00

Des Agents responsables sont demandés.

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les argentés seront déposés entre les mains du Procureur de l'Évêque de Montréal. Le soussigné devra chaque semaine faire un dépôt des argentés des Billets vendus et il sera tenu et obligé de publier dans le journal le Nouveau-Monde, le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagné du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne seront pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction et sera surveillé par trois prêtres, et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Évêché qui en passera le titre au gagnant aussitôt après la loterie, en par le gagnant payant le coût du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné.

POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS.

20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port.

S'adresser à G. H. DUMESNIL,

Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement.

Montréal, 22 janvier. 4-7 tf

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

Canada, Province de Québec, } DANS LA COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal.

Dans l'affaire de JAMES McCLURE, Failli.

LE SOUSSIGNÉ a déposé un greffe de la dite Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le DIX-SEPTIÈME jour de Mai prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la dite décharge.

JAMES McCLURE,

Par MORCK & BUTLER,

ses Procureurs ad litem.

Montréal, 12 Avril, 1873.

"THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE."

LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa. Cette revue, publiée sous le contrôle immédiat et avec la sanction de l'Honorable Commissaire des Brevets pour la Puissance du Canada est appelée à faire un bien immense parmi les classes ouvrières et industrielles, et devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences en ce pays. C'est une publication éminemment utile à tous: aux Inventeurs, aux Artisans, aux Manufacturiers, aux Entrepreneurs, aux Apothicaires et Pharmaciens, aux Agriculteurs.

La partie officielle ayant pour titre: "The Canadian Patent Office Record," se compose de 16 à 22 pages de dessins et spécifications des inventions brevetées à Ottawa; l'autre partie, non-officielle et qui est comme le complément de la première, est intitulée: "The Mechanics' Magazine," comprend 22 pages d'articles et nouvelles scientifiques et industrielles, illustrés à l'aide des procédés spéciaux à ma maison.

Le prix d'abonnement n'est que \$1.50 par année, payable invariablement d'avance. Pour cette bagatelle on aura à la fin de l'année un magnifique volume de 600 à 650 pages de matières instructives et intéressantes sur les arts et métiers.

Des numéros spécimens sont fournis gratis sur demande.

GEO. E. DESBARATS, Éditeur-Propriétaire.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 5 avril, 1873. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pourcent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.



O. DESMARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20m

ROMAN CANADIEN.

L'INTENDANT BIGOT,

PAR JOSEPH MARMETTE.

BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. Prix: 25 Centins.

Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser aux bureaux de L'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes et 319, rue St. Antoine.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. }

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

"L'OPINION PUBLIQUE."

Journal Politique et Littéraire

Publié tous les Jendis à Montréal, Canada.

Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$3.00 par année. Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins.

Envois par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE, ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.